Le spectre des stéréotypes

par Dominique Lagorgette & Denis Ramond

Peut-on lutter contre les stéréotypes ? Cette injonction répétée pose des difficultés pratiques et conceptuelles qu'il convient d'explorer. Cet essai constitue l'introduction d'un ouvrage collectif paru aux Pufs en mai 2023.

Le stéréotype a mauvaise réputation. Il serait un jugement faux, biaisé, une vision déformée de la réalité, une étiquette réductrice attachée à des groupes, une source d’incompréhension entre les cultures, un moyen de légitimer des formes insidieuses de domination, une représentation aliénante à travers laquelle des individus se perçoivent de façon négative, l’adjuvant de toutes les haines, de toutes les discriminations et de toutes les persécutions visant des populations minoritaires ou dominées. Qui, en effet, se rendrait coupable de violences contre des personnes s’il n’y avait été au préalable conditionné par des représentations négatives disséminées dans l’espace social ? En eux-mêmes, les stéréotypes ne sont cause de rien mais ils seraient à la racine de tout. Il n’est donc nullement surprenant qu’ils soient l’objet d’une vigilance particulière dans des sociétés qui ont mis la lutte contre les discriminations et les violences racistes, sexistes et homophobes à l’agenda des politiques publiques.

L’objectif de l’ouvrage est de proposer un retour réflexif sur cette lutte contre les stéréotypes, du point de vue de différentes disciplines. Loin d’aller de soi, l’injonction répétée à combattre les stéréotypes engendre en effet des difficultés pratiques et conceptuelles insuffisamment explorées jusqu’à présent.

Du concept…

La langue française ne manque pas de termes pour désigner les ratés du jugement et les banalités de l’expression. Pour peu que l’on en recense les synonymes, on constate une majorité de termes à connotation négative : préjugés, clichés, lieux communs, idées reçues, banalités, poncifs, biais, raccourcis, *a priori* sont l’objet de dénonciations et de moqueries depuis le xixe siècle[[1]](#footnote-1). Cependant, le stéréotype, plus récent dans le sens que lui donnent les sciences humaines et sociales[[2]](#footnote-2), semble l’avoir « emporté » sur ses concurrents et sature les conversations quotidiennes aussi bien que les documents officiels. Ce succès singulier s’explique par le fait que cette notion se situe au point de rencontre d’une riche conceptualisation dans les sciences humaines et d’une profonde expérience historique. Elle permet de rendre compte des petites faiblesses du jugement comme des grands drames de l’histoire.

La réflexion autour des stéréotypes est tout juste centenaire. Dès le départ s’est imposée l’idée selon laquelle ils seraient avant tout des représentations réductrices, déformées, voire mensongères, de la réalité. Walter Lippmann, à qui l’on accorde la paternité de la notion dans les sciences sociales[[3]](#footnote-3), les comparait à des « images dans nos têtes » (« *pictures in our heads*[[4]](#footnote-4) ») nous condamnant à vivre coupés de la réalité, entourés d’un « pseudo-environnement » – une condition qui rappelle l’allégorie de la caverne, à laquelle il fait explicitement référence[[5]](#footnote-5).

Une image contenant texte, Police, affiche, livre

Description générée automatiquement

La vision globale des stéréotypes par Lippmann n’est pas exclusivement négative ; au contraire, leur dimension catégorisante est reconnue comme nécessaire au niveau cognitif, et cette idée sera partagée plus tard par d’autres sciences humaines comme la sémantique ou encore la psychologie cognitive[[6]](#footnote-6). C’est du point de vue politique et social, lorsque l’on évalue la répercussion des stéréotypes sur les interactions humaines et leur présence dans les discours qui les rend concrets et opérants, que le versant négatif l’emporte : pour Lippmann, la présence de ces filtres déformants dans l’esprit rendait nécessaire un gouvernement d’experts ayant un rapport plus « direct » avec le réel[[7]](#footnote-7). La psychologie sociale a retenu de Lippmann cette caractérisation avant tout *épistémologique* des stéréotypes : ceux-ci sont « une croyance exagérée associée à une catégorie[[8]](#footnote-8) », « des croyances partagées au sujet des caractéristiques personnelles, généralement des traits de personnalité, mais aussi souvent des comportements, d’un groupe de personnes[[9]](#footnote-9) », ou sont assimilables à des « biais cognitifs […] relatifs à la catégorisation, qui sont susceptibles de fausser le jugement des personnes les plus bienveillantes concernant les membres de groupes stéréotypés[[10]](#footnote-10). »

Dans la mesure où les stéréotypes sont rendus tangibles par leur expression, les sciences du langage se sont aussi penchées sur la question[[11]](#footnote-11), tout d’abord en sémantique, autour de la question de la construction du sens linguistique : l’analyse puis le classement des éléments regroupés autour de traits communs dans des catégories[[12]](#footnote-12), ainsi que la capacité à l’abstraction puis à la généralisation à partir de ces traits a mobilisé dès la philosophie antique les réflexions des philosophes et rhétoriciens. Une autre approche est proposée par Hilary Putnam dès 1970[[13]](#footnote-13), où le stéréotype prend une place centrale, car il est, dans une communauté ou culture donnée, ce qui est considéré comme normal pour un élément, une sorte de moyenne de caractéristiques acceptées par la norme sociale d’une culture qui suffit pour l’appréhender sans plus d’analyse. À la suite de la psycholinguiste Eleanor Rosch, Georges Kleiber a proposé une théorie du prototype qui renvoie, lui, sur une « base de degré de similarité avec le meilleur exemplaire ou représentant de la catégorie », au « meilleur exemplaire communément associé à une catégorie »[[14]](#footnote-14), selon un principe d’appariement entre le prototype et l’élément qui lui est comparé. Toutes ces approches s’intéressent donc à la manière dont, au niveau cognitif puis linguistique, l’information est traitée puis classée et réactivée, et le stéréotype (ou le prototype) est un élément central dans ces mécanismes.

L’analyse de discours s’est aussi beaucoup intéressée aux stéréotypes, en particulier à valeur négative, tout d’abord avec la notion de « préconstruit », fondamentale par exemple dans les « langues de bois », puis avec les multiples études consacrées depuis une trentaine d’années à la violence verbale et aux discours de haine. Mais aussi à travers l’étude des insultes, ces mots présents dans toutes les langues, quelle que soit l’époque, et qui visent à blesser autrui, le ramenant à un élément censé résumer son essence, voire à révéler au monde qui il est vraiment. Même si tout nom peut accomplir l’acte d’insulter du moment que contexte, co-texte et intention sont pertinents, chaque langue possède sa série de termes conventionnellement dédiés à cet usage (et les méthodes de langue en dressent souvent la liste, par exemple Assimil), qui évolue au fil du temps mais dont les grands thèmes sont universels[[15]](#footnote-15). Parmi les nombreux mécanismes dans lesquels puisent les locuteurs, on trouve les généralisations qui renvoient non plus à des éléments personnels relevant du choix individuel (mœurs, métier) ou non (famille), mais à l’appartenance supposée à un groupe en soi détestable et honni selon l’insulteur, du fait de ses valeurs propres, mais aussi de celles de sa communauté ; les études anglophones parlent de *slurs* pour ces termes discriminatoires[[16]](#footnote-16), et le droit français a choisi les mêmes catégories pour délimiter l’infraction de provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence[[17]](#footnote-17). Les stéréotypes négatifs sont indissociables de la construction des représentations des locuteurs puis de leur argumentation, tant dans les discours ordinaires que politiques ou médiatiques, en particulier polémiques. La construction de l’Autre en ennemi, d’abord en tant que groupe puis déclinée pour chaque individu censé en être membre, passe par des processus de généralisation (« Les X. Tous les X sont des sauvages »), souvent par l’usage de métaphores (ces comparaisons sans le « comme »), qui nient l’individu pour le résumer à quelques traits, posés *a priori* à partir de ce que l’insulteur pense avoir reconnu comme indice d’appartenance à une catégorie pour lui méprisable (en l’occurrence, en s’appuyant sur le stéréotype associé).

Une image contenant texte, Visage humain, homme, habits

Description générée automatiquement

Satire, pamphlet, diatribe, réquisitoire mais aussi slogans sont les formes privilégiées de ces expressions et les réseaux sociaux, depuis quelques années, font l’objet de toutes les attentions en ce qu’ils cristallisent les discours clivés[[18]](#footnote-18).

Il existe une troisième façon d’approcher les stéréotypes. Les *cultural studies*, dans le sillage des travaux de Stuart Hall en particulier, se distinguent de la psychologie sociale et de la sémantique en ce qu’elles insistent sur la fonction du stéréotype dans les rapports de domination politique et la diffusion d’idéologies[[19]](#footnote-19). Le stéréotype n’est pas seulement une image, fausse ou inadéquate, que des groupes ont les uns sur les autres : c’est un acte de pouvoir, ayant la capacité performative d’enfermer des groupes entiers dans des représentations réductrices, les privant ainsi de crédibilité et légitimant les mauvais traitements qu’on leur inflige[[20]](#footnote-20). Ainsi envisagé, le stéréotype, tel qu’il se déploie dans les productions culturelles d’une société, se redéfinit comme une « opération spécieuse de naturalisation et de légitimation de la hiérarchie au nom de la différence[[21]](#footnote-21) ». Toute entreprise de domination charrie des images propres à la légitimer. La bonne ménagère, l’homme dominateur et sûr de lui, le Noir insouciant et naïf, le Latino ténébreux : telles sont les représentations qui ont nourri – et continuent d’alimenter – le patriarcat, le racisme et les expansions coloniales. Preuve ultime de la nocivité du stéréotype : par un phénomène bien connu des psychologues, les groupes dominés auront tendance à modeler leur comportement sur l’image que le groupe dominant a d’eux, « confirmant » rétrospectivement les perceptions négatives qui les visent dans un cercle vicieux que rien ne semble pouvoir briser[[22]](#footnote-22).

Suivant cette perspective, il serait naïf d’imaginer détruire les stéréotypes en soulignant leur fausseté, car ils ont si bien pénétré la réalité sociale que c’est cette réalité elle-même qui, d’une certaine façon, en est faussée. C’est là tout le sens de l’extraordinaire déclaration de la juge européenne Iulia Motoc, citée par Thomas Hochmann dans ce volume : « un stéréotype peut être inexact, mais aussi être statistiquement correct[[23]](#footnote-23) ». Le tort du stéréotype n’est pas qu’il dépose entre notre regard et la réalité un voile d’ignorance qui nous priverait de tout accès au réel, c’est qu’il nous empêche de concevoir qu’il pourrait en être autrement. Ce qu’il oblitère n’est pas la réalité, mais le changement – et, avec le changement, la possibilité même de l’émancipation. Aussi, la lutte contre les stéréotypes ne saurait-elle s’en tenir à une correction du regard, mais devrait engager « une critique des rapports sociaux qui les fabriquent[[24]](#footnote-24) », une réflexion sur la production des images, leur mode de circulation et de réception, de sorte à proposer des formes de représentations « contre-hégémoniques[[25]](#footnote-25) » ou des « anti-stéréotypes[[26]](#footnote-26) » en contrepoint aux représentations dominantes des identités.

Comme l’écrit Ruth Amossy, quels que soient les différents usages du terme, la notion de « stéréotype » doit son succès au fait qu’elle permet « au sociologue et au psychologue de saisir la façon dont l’individu appréhende l’Autre […] en fonction des modèles culturels de sa communauté[[27]](#footnote-27) ». En ce qu’ils contribuent à modeler la façon dont les groupes se perçoivent mutuellement, les stéréotypes négatifs, sur lesquels nous nous focaliserons dans cet ouvrage, concernent directement la sphère politique et les normes qu’elle édicte pour se protéger de la division et de la violence.

… Aux normes

Loin de n’être qu’un concept discuté dans les sciences humaines et sociales, la notion de stéréotype est au cœur de querelles de définition et d’identification. Elle est le rouage essentiel d’une forme d’auto-analyse par laquelle des groupes font un diagnostic sur les effets des images qui servent à les dépeindre. Le repérage des stéréotypes est en effet au centre d’un double enjeu. Celui, d’abord, du rôle des représentations les plus communes dans la formation des idées et des comportements discriminatoires, qu’ils soient racistes, sexistes, antisémites, homophobes, xénophobes ou autres. Les stéréotypes posent à cet égard un défi redoutable, car, à la différence des « discours de haine » généralement visés par le droit, ils peuvent très bien n’être ni explicites, ni mal intentionnés, ni même *reconnus* comme stéréotypes : le stéréotype le plus nocif n’est-il pas celui que chacun accepte comme une évidence ? Le deuxième enjeu, lié au premier, concerne la réflexion sur ce que serait une *bonne* représentation des identités, en particulier dans les domaines artistiques et culturels. En matière de création, toute description d’une identité est susceptible d’avoir valeur d’exemple et d’être généralisée. Simone de Beauvoir a analysé ce mécanisme : l’œuvre, explique-t-elle, est un « microcosme : chaque élément renvoie à l’univers entier ; c’est dans cette perspective qu’elle est lue ; le public a raison – sauf quand il s’agit de vétilles – de dépasser les traits particuliers vers une généralité ». Dès lors, poursuit Beauvoir, « une généralité est proposée quand dans l’univers clos du roman le seul salaud est un juif, le seul juif est un salaud »[[28]](#footnote-28). Aborder les œuvres à l’aune de leur propension à perpétuer des stéréotypes revient à considérer que les représentations artistiques au sens large, qu’elles soient graphiques ou littéraires, peuvent avoir un effet sur la perception des groupes et sur leur statut social : qu’elles sont, dès lors, une composante décisive de la représentation politique.

Ces enjeux permettent d’expliquer le fait que les stéréotypes soient devenus une cible de l’action publique et que le droit s’en soit progressivement saisi.

La nécessité de comprendre et d’affronter les stéréotypes négatifs a pris la forme d’une urgence au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Comment expliquer le caractère déchaîné et apparemment irrationnel de la violence dirigée contre des groupes humains ? Le recours à la notion de stéréotype apportait une réponse efficace à cette énigme : les stéréotypes permettaient alors de désigner la part, chez l’individu moderne et supposément civilisé, de ce qui résiste à la raison et appartient au domaine du mythe. L’après-guerre a ainsi vu la mise en place d’enquêtes de psychologie sociale à grande échelle ayant pour objectif de comprendre comment naissent et s’enracinent les perceptions négatives que des groupes peuvent avoir à l’égard de l’altérité. Le programme « Tensions », lancé par l’Unesco en 1947, en est un exemple et constitue un laboratoire de l’action publique destinée à lutter contre les stéréotypes[[29]](#footnote-29). Plusieurs groupes de recherche, menés par des scientifiques éminents, ont été missionnés pour comprendre l’origine des stéréotypes, la façon dont ils se diffusent dans la culture populaire, et étudier les différents moyens de les contrer[[30]](#footnote-30).

Une image contenant Visage humain, homme, habits, collage

Description générée automatiquement

(Extrait du Courrier de l’UNESCO n° 6, « L’Étranger. Comment il se voit, comme il nous voit, comment nous le voyons », 1955, p. 9)

L’utilisation du droit pour mener une lutte explicite contre les stéréotypes s’est toutefois imposée plus tardivement. La Convention internationale des Nations unies sur l’élimination de toutes les formes de discrimination raciale de 1969 enjoignait ainsi les États signataires à « prendre des mesures immédiates et efficaces dans les domaines de l’enseignement, de l’éducation, de la culture et de l’information, pour lutter contre les préjugés conduisant à la discrimination raciale[[31]](#footnote-31) ». Les stéréotypes seront directement visés en 1979 dans la Convention des Nations unies contre les discriminations à l’encontre des femmes, par laquelle les États parties s’engagent à « modifier les schémas et modèles de comportements socioculturels de l’homme et de la femme en vue de parvenir à l’élimination des préjugés […] qui sont fondés sur l’idée de l’infériorité de l’un ou l’autre sexe et d’un rôle stéréotypé des hommes et des femmes[[32]](#footnote-32) ».

Si l’on excepte quelques initiatives au début des années 1980[[33]](#footnote-33), il faut attendre la fin des années 2000 pour voir l’émergence d’une réelle activité normative contre les stéréotypes, en particulier lorsqu’ils portent sur le genre. En 2014, le Conseil de l’Europe faisait ainsi de la lutte contre les stéréotypes de genre le premier « objectif stratégique » de son action pour l’égalité entre les femmes et les hommes[[34]](#footnote-34). Cette période a également vu l’élaboration, en France, de nombreux rapports rédigés par des universitaires ou des hauts fonctionnaires concernant les représentations des minorités ethniques et sexuelles dans les médias et les ressources éducatives[[35]](#footnote-35). Ces textes se rejoignent sur un constat : les représentations stéréotypées des groupes sont un obstacle persistant aux promesses égalitaires d’une société démocratique et républicaine.

La mise à l’agenda effective de la lutte contre les stéréotypes est liée à l’accession au pouvoir de François Hollande. En 2012, le candidat du Parti socialiste s’était en effet engagé à ce qu’« aucun manuel scolaire véhiculant des stéréotypes, dans les textes comme dans les photographies[[36]](#footnote-36) », ne puisse être validé et distribué et souhaitait lutter « contre la diffusion de stéréotypes sexistes et d’images dégradantes des femmes dans les médias[[37]](#footnote-37) ». La disposition la plus emblématique issue de ces engagements est la loi de 2014 pour l’« égalité réelle entre les femmes et les hommes », dont le premier article énonce que la politique d’égalité comporte « des actions destinées à prévenir et à lutter contre les stéréotypes sexistes[[38]](#footnote-38) ». Le Haut Conseil à l’égalité entre les femmes et les hommes, créé le 3 janvier 2013, comprenait de son côté une commission intitulée « lutte contre les stéréotypes et la répartition des rôles sociaux[[39]](#footnote-39) » ; quant aux dispositifs de lutte contre le racisme et l’antisémitisme dans l’éducation et les médias, ils accordent tous une place éminente au combat contre les stéréotypes[[40]](#footnote-40).

Parallèlement aux initiatives publiques, ce combat est devenu un *leitmotiv* dans la société civile. Des acteurs privés communiquent fréquemment sur leur ambition d’en finir avec les stéréotypes et autres « biais inconscients » : la marque de vente en ligne Zalando proclamait, dans une campagne récente, « Adieu stéréotypes, bonjour zérotypes ». Aux États-Unis, l’Association of National Advertisers a mis en place un outil, le *gender equality measure*, destiné à « mesurer » la place des stéréotypes sexistes dans les publicités. Résultat : les publicités sans stéréotypes permettraient d’augmenter de 42 % les ventes des produits concernés.

Toutefois, la lutte contre les stéréotypes ne fait pas l’unanimité ; bien au contraire, elle cristallise des conflits politiques et moraux. Lors de la « Manif pour tous », organisée contre le mariage entre personnes de même sexe, des manifestants brandissaient le slogan « Touche pas à nos stéréotypes de genre ! ». Dans des sociétés traversées par des inquiétudes identitaires, la cause de la lutte contre les stéréotypes n’est l’objet que d’un consensus apparent.

Une image contenant texte, Police, Graphique, conception

Description générée automatiquement

Peut-on en finir avec les stéréotypes ?

La lutte contre les stéréotypes rencontre en effet un certain nombre de problèmes pratiques et conceptuels qui sont l’objet de cet ouvrage. Quatre points en particulier méritent d’être mis en lumière.

En premier lieu, les stéréotypes se distinguent de la plupart des « discours de haine » généralement punis par le droit (par exemple l’injure, la menace ou la diffamation) par le fait qu’ils ne trouvent pas forcément leur origine dans une intention de nuire. Il existe toute une gamme de stéréotypes « positifs » sur des groupes : les Allemands ponctuels, les Asiatiques travailleurs, les Noirs avec le rythme dans la peau, les femmes douées pour les tâches ménagères et les métiers du c*are* en sont des exemples[[41]](#footnote-41). Ces images sont souvent diffusées dans l’intention affichée de *valoriser* des groupes. Pourtant, ne contribuent-elles pas à enfermer leurs membres dans des images déformantes et réductrices[[42]](#footnote-42) ? La culture populaire fait depuis quelques années grand usage de stéréotypes dans le but de donner une image positive des groupes auparavant marginalisés. Les comédies, en particulier, mettent fréquemment en scène la *complémentarité* entre les différentes identités. Il s’agit, le plus souvent, de représenter un personnage initialement pétri de préjugés confronté à une altérité qu’il rejette, puis qu’il apprendra à accepter finalement au gré des péripéties : il faut de tout pour faire un monde. Le stéréotype est un carburant de la narration, mais pour qu’il soit finalement dépassé, il faut qu’il ait été préalablement posé de la façon la plus caricaturale possible : toutes les comédies françaises à succès de ces dernières années reposent sur ce schéma éprouvé, que l’on pense, par exemple, à *Intouchables*[[43]](#footnote-43) ou à *Qu’est-ce qu’on a fait au bon Dieu ?*[[44]](#footnote-44). Les stéréotypes sont reconduits pour les besoins d’un éloge – affiché – de la différence.

Une image contenant habits, personne, chaussures, texte

Description générée automatiquement

De plus, les reproduire pour mieux les combattre permet, paradoxalement, leur dissémination. On peut d’ailleurs poursuivre ce raisonnement dans la lignée de Judith Butler au sujet de la réappropriation des stigmates par les groupes attaqués[[45]](#footnote-45) : l’*empowerment* opéré par le fier brandissement du présumé stigmate par ses victimes (que l’on pense par exemple au terme « *queer* » – tordu, bizarre – qui a, par ce geste, changé totalement de sens, devenant appellation revendiquée par toute une communauté grâce à la « chaîne de la resignification » analysée par l’autrice) en maintient malgré tout l’existence et la circulation, et leur pouvoir de nuire ne disparaît pas totalement, ces termes restent des « mots à risque[[46]](#footnote-46) ». La lame est donc à double tranchant : réactiver le stéréotype, même pour le neutraliser (voire le moquer en l’employant entre cibles, comme avec les insultes de solidarité) ou au contraire l’exacerber et le montrer dans toute son injuste outrance généralisatrice, n’est pas sans danger. Que faire de ces stéréotypes, même lorsque leur usage est bien intentionné ?

Seconde difficulté, le stéréotype est partout, si bien qu’il est délicat d’attribuer des responsabilités, de retracer son origine et de désigner des coupables. Comme l’écrivait le théoricien des images W. J. T. Mitchell, « les stéréotypes ne sont pas des figures singulières et exceptionnelles, mais des manifestations ordinaires, invisibles (ou semi-visibles), s’insinuant dans la vie quotidienne[[47]](#footnote-47) ». Plus encore, la lutte contre les stéréotypes s’expose inévitablement à l’argument de la « pente glissante » : puisque les stéréotypes hantent la culture, ne risque-t-on pas, à force de chasser certaines représentations, de censurer ou de « réécrire » des œuvres prestigieuses[[48]](#footnote-48) ?

S’ouvre alors la question plus générale du statut de la lutte contre les stéréotypes au sein des normes régulant la liberté d’expression – c’est là le troisième enjeu. La plupart des sociétés démocratiques se sont dotées, depuis plusieurs décennies, de lois destinées à combattre les « discours de haine » que sont la provocation à la haine, la violence et la discrimination, l’injure et la diffamation contre des personnes en raison de leur identité réelle ou supposée – qu’il s’agisse de l’origine, de la religion, de l’ethnie, du genre ou de l’orientation sexuelle. En France, la loi Pleven, votée en 1972, a inauguré ce mouvement qui s’est prolongé et amplifié au cours des décennies suivantes. Quelle que soit l’interprétation que l’on fait de ces textes, la législation sur la liberté d’expression semble sous-tendue par un principe simple : punir les formes d’expression intentionnellement et explicitement dirigées contre des individus et des groupes[[49]](#footnote-49). Pour cette raison, et sans doute par crainte d’être accusés de vouloir faire régner un nouvel ordre moral sur les œuvres, les juges sont peu enclins à condamner des œuvres artistiques et littéraires au motif qu’elles véhiculent des discours de haine[[50]](#footnote-50). Or, les stéréotypes trouvent dans la fiction et les représentations littéraires ou graphiques leur terrain d’expression idéal : la volonté de les combattre se heurte ainsi au fait que les lois ne peuvent les saisir facilement. Des auteurs mal intentionnés qui utiliseraient à dessein des stéréotypes dans des œuvres de fiction, procédant par sous-entendus et allusions, pourront toujours se prévaloir de la liberté artistique et jouer sur les ambiguïtés d’interprétation que soulèvent inévitablement les œuvres de l’esprit.

La dernière difficulté porte sur l’articulation entre une finalité – la recherche d’une société plus égalitaire – et la lutte contre les stéréotypes qui devrait en être le moyen. Supposer que combattre les stéréotypes emporterait automatiquement des effets émancipateurs repose sur un postulat fragile : l’idée que l’on pourrait déduire facilement les effets des images, que l’on pourrait, en d’autres termes, poser une continuité entre les représentations *externes* disséminées dans le monde social (celles de la culture de masse, par exemple) et les représentations *internes* de ceux qui les consomment. Jacques Rancière a critiqué ces déductions trop rapides et la chasse au stéréotype, cette image dont on soupçonne l’« effet d’incorporation chez un destinataire toujours présupposé suffisamment stupide et résigné pour être le seul à ne pas déchiffrer le secret que l’analyste lit à livre ouvert[[51]](#footnote-51) ». Rancière nous invite à nous méfier du sentiment de supériorité que l’on peut éprouver lorsqu’on pourchasse les stéréotypes du passé, et que l’on s’imagine que nos aïeux étaient, à l’égard des images, plus naïfs que nous. On trouve aujourd’hui des « beaux livres » où s’étalent, dans une mise en page soignée et sur papier glacé, les images des stéréotypes raciaux ayant accompagné la traite des esclaves et les guerres coloniales[[52]](#footnote-52). Le public peut ainsi contempler avec distance (croit-on) ce que ses ancêtres recevaient sans recul (croit-on). N’est-ce pas là un piège ? Car de deux choses l’une : soit l’on peut se distancier des images, alors il n’y a nulle raison de penser que nos aïeux en étaient totalement dupes, soit les images ont un pouvoir, alors il n’est pas garanti que nous échappions à leurs sortilèges. En raisonnant de la sorte, qui plus est, en généralisant en termes de générations, donc, on reproduit sans forcément s’en rendre compte ce qui fait la force même du stéréotype : la généralisation – alors que les anti-racistes, anti-misogynes, anti-homophobes ont toujours existé, plus ou moins marginaux, plus ou moins oubliés : que l’on pense, par exemple, à la campagne des surréalistes et communistes en 1931 contre l’exposition coloniale, ou à Cyrano de Bergerac au milieu du xviiesiècle ironisant sur le racisme voire l’homophobie dans sa dystopie *L’Autre Monde ou Histoire comique des États et Empires de la Lune et du Soleil*, ou encore aux « champions des Dames » lors de la querelle des femmes, polémique qui a enflammé la fin du Moyen Âge notamment autour du misogyne *Roman de la Rose* de Jean de Meung. Or, si l’on ne peut affirmer que les images manipulent tous ceux qui auraient le malheur de les croiser, il serait tout aussi naïf de croire que leur « déconstruction » aurait mécaniquement un effet émancipateur.

*Lutter contre les stéréotypes* propose ainsi un retour inédit sur les enjeux pratiques et normatifs de la lutte contre les stéréotypes. Il invite les sciences sociales, en particulier la sociologie et la science politique, à porter encore plus d’attention à ce problème, qui aborde tout particulièrement la question de la représentation des individus et des groupes définis par leur identité. L’apparition des stéréotypes comme cible de l’action publique marque sans doute – l’histoire nous le dira – un déplacement profond dans le rapport que des sociétés et des systèmes juridiques entretiennent à l’égard des discours. Un monde sans stéréotypes reste à inventer, et il n’est pas sûr qu’il soit concevable. Cependant, l’activité que l’on déploie au service de cet espoir – de cette utopie ? – est un champ d’investigation prometteur pour les chercheurs qui, venant de disciplines diverses, ont quelque chose à dire sur ce que font les mots et les images.

Publié dans laviedesidees.fr, le 16 mai 2023

1. Pour une analyse de ces notions, voir Ruth Amossy, *Les Idées reçues : sémiologie du stéréotype*, Paris, Nathan, « Texte à l’œuvre », 1991 ; Ruth Amossy et Anne Herschberg-Pierrot, *Stéréotypes et clichés : langue, discours, société*, Paris, Armand Colin, « Cursus », 2021, qui ajoutent à cette liste « prêt-à-penser », « langue de bois » et « déjà dit ». [↑](#footnote-ref-1)
2. Le *Trésor de la langue française* informatisé (TLFi) précise que c’est la psychologie qui s’est la première emparée « par analogie » au cours des années 1950 (pour le français) d’une notion initialement réservée à l’imprimerie ; le stéréotype est en fait, d’abord, un « cliché métallique en relief obtenu, à partir d’une composition en relief originale (caractères typographiques, gravure, photogravure, etc.), au moyen de flans qui prennent l’empreinte de la composition et dans lesquels on coule un alliage à base de plomb ». Cet objet est donc l’outil permettant de reproduire mécaniquement à l’infini un signe dont la forme a été établie une fois pour toutes ; le choix de ce terme pour renvoyer, en psychologie et en sociologie, à une « idée, opinion toute faite, acceptée sans réflexion et répétée sans avoir été soumise à un examen critique, par une personne ou un groupe, et qui détermine, à un degré plus ou moins élevé, ses manières de penser, de sentir et d’agir » paraît particulièrement bien trouvé, et l’on notera que le terme de « cliché », lui aussi polysémique, vient pareillement de l’imprimerie ; cf. R. Amossy et A. Herschberg-Pierrot, *Les Idées reçues*, *op. cit.*, chap. I, pour l’histoire détaillée de cette évolution et de quelques termes associés. [↑](#footnote-ref-2)
3. Walter Lippmann, *Public Opinion*, New York, MacMillan, 1965. [↑](#footnote-ref-3)
4. *Ibid*., p. 3. [↑](#footnote-ref-4)
5. L’allégorie se trouve en exergue de son ouvrage, p. 7. [↑](#footnote-ref-5)
6. Ruth Amossy et Anne Herschberg-Pierrot, *Stéréotypes et clichés*, *op. cit.* On notera aussi qu’en sciences de l’information et de la communication, certaines approches soulignent l’articulation nécessaire, pour penser cette notion dans le cadre des imaginaires collectifs, aux représentations et aux idéologies : voir le numéro thématique « Les stéréotypes, encore et toujours », *Hermès, La Revue*, no 83, 2019. [↑](#footnote-ref-6)
7. Walter Lippmann, *Public Opinion*, *op. cit.*, p. 144-145. Pour une analyse du concept de stéréotype chez Lippmann, voir l’ouvrage récent de Barbara Stiegler, *Il faut s’adapter. Sur un nouvel impératif politique*, Paris, Gallimard, 2019 ; voir aussi Michaël Oustinoff, « Les avatars du stéréotype depuis Walter Lippmann », *Hermès, La Revue*, no 83, 2019, p. 48-53. [↑](#footnote-ref-7)
8. Gordon W. Allport, *The Nature of Prejudice*, New York, Basic Books, 1979, p. 191. [↑](#footnote-ref-8)
9. Jacques-Philippe Leyens, Vincent Yzerbyt, Georges Schadron, *Stéréotypes et cognition sociale*, Bruxelles, Mardaga, 1996, p. 13. [↑](#footnote-ref-9)
10. Linda Hamilton Krieger, « Un problème de catégories : stéréotypes et lutte contre les discriminations », Sciences Po/French-American Foundation, 2008, p. 8. [↑](#footnote-ref-10)
11. Voir à titre d’exemple Henri Boyer (dir.), *Stéréotypage, stéréotypes. Fonctionnements ordinaires et mises en scène*, en cinq tomes, Paris L’Harmattan, 2007, et en particulier le t. IV, « Langue(s), discours ». [↑](#footnote-ref-11)
12. Selon l’approche classique, aristotélicienne, dite des conditions nécessaires et suffisantes où des éléments peuvent être regroupés dans la même catégorie du moment qu’ils possèdent des propriétés communes. [↑](#footnote-ref-12)
13. Hilary Putnam, « Is Semantics Possible? », *Metaphilosophy*, vol. 1, no 3, 1970, p. 187-201. [↑](#footnote-ref-13)
14. Eleanor H. Rosch, « Natural Categories », *Cognitive Psychology*, vol. 4, no 3, 1973, p. 328–350 ; Georges Kleiber, respectivement « Prototype, stéréotype : un air de famille ? », *DRLAV*, no 38, 1988, p. 1-61 ; et *La Sémantique du prototype*, Paris, Puf, 1990, p. 49. [↑](#footnote-ref-14)
15. Voir Marina Yaguello, *Les Mots et les Femmes*, Paris, Payot, 1978 ; Dominique Lagorgette et Pierre Larrivée (dir.), « Les insultes : approches sémantiques et pragmatiques », *Langue Française*, no 144, 2004 ; Évelyne Larguèche, *Espèce de… ! Les lois de l’effet injure*, Chambéry, Éditions de l’université de Savoie, 2009 ; Laurence Rosier, *Petit traité de l’insulte*, Loverval, Labor, 2006. [↑](#footnote-ref-15)
16. Adam. M. Croom, « Slurs », *Language Sciences*, no 33, 2011, p. 343-358. [↑](#footnote-ref-16)
17. Le « décret Marchandeau » de 1939 visait déjà les « discours de haine », mais il fut peu utilisé. La « loi Pleven », votée en 1972, fait entrer l’interdiction de ces discours dans la loi sur la liberté de la presse de 1881. Voir Code pénal, R625-7. [↑](#footnote-ref-17)
18. Marc Angenot, *La Parole pamphlétaire. Typologie des discours modernes*, Paris, Payot, 1982 ; Nolwenn Lorenzi Bailly, Claudine Moïse (dir.), *Discours de haine et des radicalisations. Les notions clé*, Lyon, ENS Éditions, 2023. [↑](#footnote-ref-18)
19. Voir notamment l’article de Stuart Hall « The Spectacle of the “Other” », in Stuart Hall (dir.), *Representation. Cultural Representations and Signifying Practice*, Londres, Sage Publications, 1997. L’analyse de Hall doit beaucoup à la critique du « mythe » faite par Roland Barthes dans *Mythologies*. [↑](#footnote-ref-19)
20. Voir Matthew Pickering, *Stereotyping. The Politics of Representation*, Londres, Palgrave, 2001, p. 47. [↑](#footnote-ref-20)
21. Éric Macé, « Stéréotypes », in Marlène Bouvet (dir.), *Catégoriser. Lexique des constructions sociales de la différence*, Lyon, ENS Éditions, (à paraître, 2023). [↑](#footnote-ref-21)
22. Voir l’étude classique de Claude Steele, « A Threat in the Air. How Stereotypes Shape Intellectual Identity and Performance », *American Psychologist*, vol. 52, no 6, 1997, p. 613-629. [↑](#footnote-ref-22)
23. CEDH, *Carvalho Pinto de Sousa Morais contre Portugal*, 25 juillet 2017. [↑](#footnote-ref-23)
24. Éric Macé, « Stéréotypes », chap. cité. [↑](#footnote-ref-24)
25. Voir Stuart Hall, « Nouvelles ethnicités », in *Identités et cultures. Politiques des cultural studies*, Paris, Éditions Amsterdam, 2008. [↑](#footnote-ref-25)
26. Éric Macé, « Des “minorités visibles” aux néostéréotypes. Les enjeux des régimes de monstration télévisuelle des différences ethnoraciales », *Journal des anthropologues* (en ligne), hors-série, 2007, p. 6. [↑](#footnote-ref-26)
27. Ruth Amossy, « La notion de stéréotype dans la réflexion contemporaine », *Littérature*, no 73, 1989, p. 32. [↑](#footnote-ref-27)
28. Simone de Beauvoir, « Notes préparatoires pour *La Force des choses*», in *Mémoires*, t. II, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 2018, p. 386. [↑](#footnote-ref-28)
29. Voir Chloé Maurel, *Histoire de l’UNESCO. Les trente premières années. 1945-1974*, Paris, L’Harmattan, 2010. [↑](#footnote-ref-29)
30. Voir notamment Gordon Allport, Gilberto Freyre, Georges Gurvitch, Max Horkheimer, Arne Naess *et alii*, *Tensions et conflits, études de psychologie sociale*, Paris, Librairie de Médicis, 1951 ; Otto Klineberg, *États de tension et compréhension internationale*, Paris, Librairie de Médicis, 1951. [↑](#footnote-ref-30)
31. Convention des Nations unies sur l’élimination de toutes les formes de discrimination raciale, art. 7. [↑](#footnote-ref-31)
32. Convention des Nations unies sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes, art. 5. [↑](#footnote-ref-32)
33. En France, un arrêté du 12 juillet 1982 incitait les éducateurs à « relever et critiquer, dans l’ensemble des outils pédagogiques la persistance éventuelle de stéréotypes sexistes qui perpétuent une image inégalitaire des femmes ». [↑](#footnote-ref-33)
34. Conseil de l’Europe, *Stratégie du Conseil de l’Europe pour l’égalité entre les femmes et les hommes 2014-2017*, p. 4. La lutte contre les stéréotypes a été « reconduite » comme objectif prioritaire dans la feuille de route 2018-2023. [↑](#footnote-ref-34)
35. Voir notamment Michèle Reiser, Brigitte Grésy, *Rapport sur l’image des femmes dans les médias. Présenté par la commission de réflexion sur l’image des femmes dans les médias*, 2008 ; Marie-Cécile Naves, Vanessa Wisnia-Weill (dir.), *Lutter contre les stéréotypes filles-garçons. Rapport remis au Commissariat général à la stratégie et à la prospective*, 2014. [↑](#footnote-ref-35)
36. « 40 engagements pour l’égalité femme-homme », 2012, engagement no 11. [↑](#footnote-ref-36)
37. *Ibid*., engagement no 14. [↑](#footnote-ref-37)
38. Loi no 2014-873 du 4 août 2014 pour l’égalité réelle entre les femmes et les hommes, art. 1. [↑](#footnote-ref-38)
39. Le Haut Conseil a publié un *Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe*, la documentation française, 2016. [↑](#footnote-ref-39)
40. Édouard Philippe, alors Premier ministre, affirmait ainsi dans sa préface au *Plan national de lutte contre le racisme et l’antisémitisme (2018-2020)* remis par la DILCRAH (Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l’Antisémitisme et la haine anti-LGBT) qu’il fallait « éduquer contre les préjugés et les stéréotypes » (p. 3). [↑](#footnote-ref-40)
41. Voir Denis Ramond, « Faire du tort sans penser à mal. Quelques remarques sur le traitement éthique et juridique des stéréotypes », in A. Arzoumanov, M. Barraband, G. Bernard-Barbeau et M. Laforest (dir.), *Les Droits de l’art*, Montréal, Presses de l’université de Montréal, à paraître 2023. [↑](#footnote-ref-41)
42. Voir Ya-Han Chuang, *Une minorité modèle ? Chinois de France et racisme anti-asiatiques*, Paris, La Découverte, 2021. Selon le philosophe Ted Cohen, « un stéréotype peut vous dérober votre particularité aussi bien lorsqu’il est flatteur que lorsqu’il est négatif », (Ted Cohen, *Jokes. Philosophical Thoughts on Joking Matters*, Chicago, University of Chicago Press, 1999, p. 80). [↑](#footnote-ref-42)
43. Réalisé par Olivier Nakache et Éric Toledano en 2011, le film montre comment un grand bourgeois tétraplégique retrouve la joie de vivre auprès d’un jeune auxiliaire de vie d’origine populaire et sénégalaise. [↑](#footnote-ref-43)
44. Réalisé par Philippe de Chauveron en 2014, le film dépeint la consternation d’un couple de la bourgeoisie catholique dont les quatre filles se marient respectivement à un juif, un Français d’origine chinoise, un musulman et un Noir. [↑](#footnote-ref-44)
45. Judith Butler, *Excitable Speech. A Politics of the Performative,* New York, Routledge, 1997. [↑](#footnote-ref-45)
46. Sur cette notion, cf. D. Lagorgette, D. Vincent, G. Bernard Barbeau, C. Gagné, F. Sow, « Les désignatifs comme révélateurs de tensions sociales : le cas de *nègre* et de *juif* », *Cahiers de Praxématique*, vol. 58, 2012, p. 49-82. [↑](#footnote-ref-46)
47. W. J. T. Mitchell, *Que veulent les images ? Une critique de la culture visuelle*, Dijon, les Presses du réel, 2014, p. 301. [↑](#footnote-ref-47)
48. Des polémiques éclatent fréquemment au sujet de la « réécriture » d’œuvres anciennes, par exemple le changement du titre français du roman *Dix petits nègres* d’Agatha Christie, devenu *Ils étaient dix*. [↑](#footnote-ref-48)
49. Voir à ce sujet Ruwen Ogien, *La Liberté d’offenser. Le sexe, l’art et la morale*, Paris, La Musardine, 2007. Comme le remarque Ogien à juste titre, ce principe n’est pas toujours respecté (en particulier à l’égard des représentations sexuelles). [↑](#footnote-ref-49)
50. Anna Arzoumanov remarque dans *La Création artistique et littéraire en procès. 1999-2019*, Paris, Classiques Garnier, 2022, qu’aucune œuvre littéraire n’a été condamnée en France pour ce motif. [↑](#footnote-ref-50)
51. Jacques Rancière, « L’histoire “des” femmes : entre subjectivation et représentation (note critique) », in *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 48ᵉ année, no 4, 1993, p. 1016. [↑](#footnote-ref-51)
52. Voir par exemple Pascal Blanchard *et alii*, *Sexe, race et colonies. La domination des corps du xve siècle à nos jours*, Paris, La Découverte, 2018. [↑](#footnote-ref-52)